

COMMUNE DE VIAM
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 MARS 2021 A 19H

Présents : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BEZEAUD Annie, BOURDARIAS Jean-Marc, FOURGNAUD Claudine, MENAGER David, JARGOT Christophe

Secrétaire de séance : BEZEAUD Annie

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021.

Délibération 01-03-2021 :

Par délibération du 13 avril 2019, le conseil municipal précédent s'était prononcé favorablement à l'étude de faisabilité concernant la réalisation d'un projet éolien sur les communes de Viam et Toy-Viam.

La société RWE, représentée par Clément Chazalnoël présente le projet en cours au conseil municipal en place.

Présentation faite et après en avoir délibéré, le conseil municipal ajourne ce point de l'ordre du jour.

Délibération 02-03-2021 : Nomination d'un référent randonnée

Le Conseil municipal a voté assez rapidement oui à l'unanimité pour que Claudine FOURGNAUD soit référente chemin. Elle confirmera donc la proposition du chemin de Couignoux-le Monteil-L'Echameil-Terracol-Couignoux à classer au PDIRP (plan départemental d'itinéraires de randonnée et promenade) prochainement : chemins communaux uniquement, pas de partie privée.

Le chemin a été parcouru le 10 février 2020 avec Monsieur Danovaro en 1 heure 40 sur 7,7 km. Selon le responsable du PDIRP, ce trajet convient parfaitement à une demande touristique de type familial.

Comme ce chemin est à 80 % sur la commune de Bugeat, mais qu'il part de Couignoux et revient à Couignoux, la commune sera porteuse de ce projet. Pas de contrainte pour l'entretien, mais un balisage bleu à surveiller et à faire entre Bugeat et Viam. L'emplacement de panneau (coût du panneau : 700 € offerts par le département mais à poser par nos soins) et un lieu pour garer quelques voitures.

Le prochain projet se fera en 2023 et concernera le chemin de la Turgotière sur Viam en passant par le Bas-Tronchet et la Moratille.

Délibération 03-03-2021 : Soutien de la commune à la candidature RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)

Un dossier de candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) est en cours de rédaction par le PNR et doit être déposé auprès de International Dark-Sky Association (IDA) pour l'obtention du label RICE du PNR Millevalches en Limousin.

En parallèle le conseil municipal souhaite mener une réflexion sur les économies d'énergie à réaliser (éclairage public, chauffage des bâtiments communaux, des gîtes ruraux et des logements communaux)

Délibération 04-03-2021 : Achat de terrain dans le Bourg :

Achat d'une partie de la parcelle B 829 pour création d'un parking

Le maire et les adjointes ont rencontré le propriétaire du terrain qui est favorable

Rendez-vous sera pris avec un géomètre pour faire border la partie dont la commune aura besoin.

Délibérations 05-03-2021 : Taux des taxes locales 2021

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Il indique que les conseils municipaux doivent voter les taux des impôts directs locaux avant le 15 avril 2021.

Toutefois, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redescende de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale vers les communes, les conditions du vote des taux sont modifiées :

1°) **Le taux de taxe d'habitation (qui est encore utilisé pour la TH sur les résidences secondaires et éventuellement pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants) est gelé par la loi jusqu'en 2023. Il ne peut donc pas être modifié et il n'est pas utile de le voter.**

2°) **Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2021 doit intégrer le taux de TFPB départemental de 2020 (21,35%).**

Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB communal est la somme du taux communal 2020 et des **21,35%** du taux départemental 2020.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour 2021 les taux des taxes locales suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.17 %

Lampadaire endommagé à l'entrée du camping

Un devis a été établi par le syndicat de la Diège. Coût : 455.52 €

Le conseil municipal souhaite demander une nouvelle étude au syndicat de la Diège pour déplacer le poteau d'éclairage public de façon à éclairer le plus possible les 2 parkings (projet + parking avant l'entrée du camping)

Questions diverses

- Appartement Gane : Rdv pris pour diagnostic énergétique. 15 mars à 9h30 + visite de David Champeaux le lundi 8 mars à 10h pour travaux à envisager dans la cage d'escalier qui monte au grenier. Les membres de la commission des travaux qui seront disponibles sont invités.
- Remplacement cuve à gaz Voilco le mercredi 10 mars vers 8h30, 9h
- Conduite assainissement collectif Sanudo. C'est David Champeaux qui a fait les travaux de raccordement et qui montrera ou passe la conduite sur le terrain. Lui demander un plan de récolement.
- Courant avril, le syndicat de la Diège prendra rdv avec M. le Maire pour étudier le projet de création de l'aire de service pour camping-cars ainsi que l'aménagement du parking de la plage qui pourrait être intégré dans le programme de voirie 2022.